AJP – Accueil et soutien des Jeunes en difficulté et des Personnes handicapées

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

AJP – Accueil et soutien des Jeunes en difficulté et des Personnes handicapées
20 bis boulevard Léon Blum
02100 SAINT-QUENTIN

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AJP – Accueil et soutien des Jeunes en difficulté et des Personnes handicapées** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 7 905 826 €. Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS. RCS PARIS 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. SIRET 811 599 406 00410. Code APE 6920Z. PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Quentin, le 11 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Alexis RICKLIN
Associé

Comptes annuels

Actif

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	41 020	41 020	0	352
Frais d'établissement	31 318	31 318		
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 702	9 702	0	352
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	13 232 460	7 642 602	5 589 857	4 774 592
Terrains	286 592	0	286 592	286 592
Constructions	9 918 427	5 998 885	3 919 542	4 004 377
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 109 531	1 643 717	465 815	424 564
Immobilisations corporelles en cours	917 909		917 909	59 059
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	567 038		567 038	537 924
Participations et Créances rattachées	1 340		1 340	1 340
Autres titres immobilisés	126 480		126 480	113 285
Prêts				
Autres	439 218		439 218	423 300
Total I	**13 840 518**	**7 683 622**	**6 156 895**	**5 312 868**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	6 652		6 652	5 674
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	187 555	1 296	186 259	229 895
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	437 647		437 647	388 170
Valeurs mobilières de placement	3 847 738		3 847 738	3 760 454
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 629 164		2 629 164	3 605 079
Charges constatées d'avance	55 131		55 131	12 958
Total II	**7 163 886**	**1 296**	**7 162 590**	**8 002 230**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**21 004 404**	**7 684 918**	**13 319 487**	**13 315 098**

Passif

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	742 438	742 278
Fonds propres avec droit de reprise	473 336	464 446
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 430 437	1 315 307
Dont Réserves sous gestion contrôlée	*0*	*0*
Réserves pour projet de l'entité	229	229
Autres	5 064 163	4 904 923
Dont Autres Réserves sous gestion contrôlée	*5 064 163*	*4 904 923*
Report à nouveau	622 004	1 274 479
Dont RAN sous gestion contrôlée	***-189 154***	***290 711***
Excédent ou déficit de l'exercice	-146 178	-369 055
Dont excédent sous gestion contrôlée	*-190 062*	*-320 624*
Situation nette (sous total)	**8 186 429**	**8 332 607**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	344 797	286 431
Provisions réglementées	287 191	278 190
Total I	**8 818 417**	**8 897 228**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	188 996	212 700
Total II	**188 996**	**212 700**
Provisions pour risques	671 062	644 986
Provisions pour charges	831 373	849 728
Total III	**1 502 436**	**1 494 714**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	749 335	852 494
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	367 236	176 124
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 666 316	1 579 277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 175	8 780
Usagers et clients créditeurs	15 061	9 384
Autres dettes	300	84 396
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 214	
Total IV	**2 809 639**	**2 710 456**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**13 319 487**	**13 315 098**

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 166	1 525
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	200 170	189 073
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico sociales	*0*	*0*
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	925 793	808 731
dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et medico sociales	*611 296*	*550 861*
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	13 572 269	12 195 712
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	*13 572 269*	*12 181 620*
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	249 357	159 370
Utilisations des fonds dédiés	23 704	28 216
Autres produits	963 096	871 032
Total I	**15 938 556**	**14 253 658**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	233 794	241 973
Variation de stock	-978	-3 027
Autres achats et charges externes	2 835 395	2 375 771
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	920 989	820 373
Salaires et traitements	8 086 515	7 341 682
Charges sociales	2 884 054	2 603 544
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	465 054	471 724
Dotations aux provisions	257 079	358 892
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	497 376	393 652
Total II	**16 179 277**	**14 604 584**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**-240 722**	**-350 926**

PRODUITS FINANCIERS :		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	121 201	51 609
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Total III	**121 201**	**51 609**
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	19 110	22 205
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**19 110**	**22 205**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**102 090**	**29 404**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**-138 631**	**-321 522**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	20 772	10 623
Sur opérations en capital	23 934	53 419
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Total V	**44 706**	**64 042**
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	26 211	68 319
Sur opérations en capital	0	19 064
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 281	16 222
Total VI	**36 492**	**103 605**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**8 214**	**-39 563**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	15 761	7 970
Total des produits (I + III + V)	**16 104 462**	**14 369 309**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**16 250 640**	**14 738 364**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-146 178**	**-369 055**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Règles et méthodes comptables	*x*		
– Faits caractéristiques		*x*	
– Actif immobilisé	*x*		
– Détail des immobilisations		*x*	
– Estimation du portefeuille de TIAP		*x*	
– Liste des filiales		*x*	
– Détail des amortissements		*x*	
– Etat des échéances des créances	*x*		
– Etat des échéances des dettes	*x*		
– Dettes garanties par des suretés réelles		*x*	
– Tableau de variation des fonds propres		*x*	
– Provisions réglementées		*x*	
– Provisions pour risques et charges	*x*		
– Charges constatées d'avance	*x (Détail)*		
– Produits constatés d'avance		*x*	
– Produits à recevoir	*x (Détail)*		
– Charges à payer	*x (Détail)*		
– Ventilation des ressources nettes		*x*	
– Honoraires des commissaires aux comptes		*x*	
– Subventions d'exploitation		*x*	
– Concours publics et subventions		*x*	
– Résultat financier		*x*	
– Eléments exceptionnels	*x*		
– Analyse du résultat			
– Tableau des effectifs	*x*		
– Rémunération des dirigeants	*x*		
– Engagements financiers donnés		*x*	
– Engagements financiers reçus		*x*	
– Crédit–bail		*x*	
– Crédit–bail (Etat simplifié)		*x*	
– Engagement de retraite		*x*	
– CICE		*x*	
– Contributions volontaires		*x*	
– Suivi des legs et donations		*x*	
– Détail des legs, donations et assurances–vie		*x*	
– Suivi des dons restant à vendre		*x*	
– Legs autorisés à réaliser		*x*	
– Suivi des subventions affectées		*x*	
– Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		*x*	
– Fonds dédiés sur générosité du public		*x*	
– Compte de résultat par origine et destination		*x*	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Association A.J.P (consolidé)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 13 319 487 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 146.178 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement n°2019-04 relatif aux particularités propres aux associations du secteur social et médico–social, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Par ailleurs, l'association applique désormais les dispositions du PCG selon lesquelles une subvention d'investissement peut être comptabilisée soit en produits soit en subvention d'investissement en compte 13. Dans ce second cas conformément à l'article 312-1 du PCG, cette subvention sera reprise au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elle finance. L'option retenue par l'association est l'inscription au compte 131 depuis le 1er janvier 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Aménagements des terrains : 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres immobilisés

Les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition.
Aucune moins–value ni plus–value n'a été constatée à la clôture.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les stocks concernent exclusivement la gestion ESAT (alimentation, marchandises).

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les VMP et comptes à terme sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition et font l'objet lorsque nécessaire d'une dépréciation.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Une provision au titre de la Réduction Fillon a été constatée au titre de 2024 pour 145.600 € et complète les provisions 2023 et 2022 respectivement de 132.776 € et 118.632 €. La provision constituée en 2021 a été reprise à hauteur de 109 000€.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La Convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

La méthode retenue est là méthode prospective. Les paramètres retenus pour le calcul de l'engagement sont :
– Age de départ en retraite : 64 ans
– Evolution annuelle des salaires : 1.50%
– Taux monétaire : 3,40%
– Taux de charges patronales : 38.15%
– Table de mortalité : INED 2020-2022
– Turn Over : moyen
– Tous les salariés : oui
– Taux moyen de taxe fiscale : 8.95%

Le montant de l'engagement retraite comptabilisé au 31.12.2024 est de 799.371 €.

PREAMBULE

I. Objet social de l'entité et présentation :

NOM : A.J.P - Accueil et soutien des jeunes en difficulté et des personnes en situation de handicap.

Adresse : 20 Bis Boulevard Léon Blum 02 100 SAINT-QUENTIN

- **Création de l'Association**

L'Association a été créée le 1er juillet 1959

- **Objet social**

Accueillir, soutenir les personnes se trouvant en difficulté notamment les jeunes et les personnes handicapées et les préparer à un travail adapté. Elle pourra favoriser et provoquer le cas échéant la création de toute entité tendant à ce but et en assurer elle-même la direction (et) l'administration.

- **Personnes accueillies et hébergées**

L'AJP accueille environ 323 jeunes dans le cadre de la Protection de l'Enfance et 195 personnes (dont 21 en file active au SAVS) en situation de handicap.
Les établissements et services gérés par l'AJP sont :

Le Pôle Handicap adultes 195 personnes accompagnées regroupant :

- Le SAVS (70 places + 21 en file active)
- EANM « Mon Plaisir » (48 places)
- EANM « La Vallée » (30 places)
- EANM « Les Cascades du Mont » (26 places)
-

Le Pôle Enfance « Le Sourire » 323 usagers composé :

- D'une MECS regroupant :
  - Des structures d'hébergement (66 places)
  - Un service à l'autonomie (20 places)
- Un DAMNA (102 places)
- Un PEAD (135 places)

L'E.S.A.T. « Le Colombier » (55 travailleurs, pour 53 ETP) regroupant diverses activités.

- **Un Conseil d'Administration**

L'Association est représentée par un Conseil d'Administration.

- **Personnel**

L'effectif de l'A-J-P est de 244 salariés personnes physiques soit 234 ETP.

- **Budget**

Un budget global de 14 millions d'euros financé en 2024.

- **Partenaires financiers**

Deux financeurs d'intervention : le CONSEIL DEPARTEMENTAL et l'ARS.

PREAMBULE

I. La mission et les objectifs actuels :

Créée en 1959, l'AJP est une Association humaniste et évolutive qui veut promouvoir la citoyenneté active en s'appuyant sur les droits de l'homme et de l'enfant, la laïcité, le respect de la différence. Dès son origine, l'AJP a adopté le principe d'indépendance politique et religieuse.

Fidèle à ses valeurs de respect des personnes et de leur citoyenneté, elle s'est donnée pour mission « la lutte contre toutes les formes d'exclusion ».

Les personnes en situation de souffrance, de vulnérabilité ou de handicap sont au cœur des préoccupations de l'AJP.

Toutes les énergies mobilisées par la militance de l'Association, l'activité de ses professionnels, ses propositions vis-à-vis des pouvoirs publics, ses axes de développement, son organisation tendent vers un même but :

L'accompagnement, le soutien de la personne visant sa valorisation et son épanouissement et la restauration du lien social.

Conformément à ses statuts actuels, l'AJP a pour but d'accueillir, de soutenir les personnes se trouvant en difficulté notamment les jeunes et les personnes handicapées, et de les préparer à un travail adapté. Elle pourra favoriser et provoquer, le cas échéant, la création de toute entité tendant à ce but, et en assurer elle-même la direction (et) l'administration.

Si ces missions sont confiées à l'Association par les pouvoirs publics dans le cadre des politiques sociales, sa légitimité lui est donnée par son expérience accumulée, son engagement dans le long terme, ses compétences multiples dans le champ de la protection de l'enfance et du handicap.

L'AJP a, en soixante ans, développé une offre de service diversifiée. Elle s'est recentrée sur le territoire départemental dans une dynamique d'évolution permanente pour offrir des prestations adaptées à un public plus ciblé comparativement aux prestations initiales. Elle gère aujourd'hui un ensemble d'Etablissements et de Services complémentaires. Une des caractéristiques de l'AJP réside dans un souci constant de professionnalisation du travail accompli et d'adaptation permanente à l'environnement juridique, social et économique.

II. Le siège :

Le Siège, composé de 5,74 ETP intervient sur différentes missions :

Ressources humaines, paie, communication, évaluation, qualité, finances, budget, contrôle de gestion et administration du siège.

Son rôle est :

- d'apporter aide et support aux Directions des Etablissements et Services,
- de pouvoir avoir une stratégie de fonctionnalité au service des opérationnels sur les différents aspects de process et procédures (RH, finance, qualité communication…),
- de participer activement aux différents réseaux existants (lien avec les politiques, le monde associatif, médico-social …),
- d'être garant d'une homogénéité de fonctionnement dans les fondamentaux des textes du législateur,
- de promouvoir l'action de l'AJP et de l'inscrire dans les mouvements d'évolution des politiques publiques en faveur des plus démunis, des jeunes en difficulté, dans l'accompagnement des personnes handicapées et dans l'aide et soutien aux familles.

PREAMBULE

III. Le Pôle Enfance « Le Sourire » :

323 jeunes accueillis.

Le Pôle Enfance accueille des jeunes, garçons et filles âgés de 6 à 21 ans, en priorité du département dans le cadre d'une habilitation « l'Aide Sociale à l'Enfance », délivrée par le Conseil Départemental de l'Aisne, ». Les jeunes sont accueillis, soit, au titre du placement provisoire, soit au titre de l'assistance éducative (article 375 et suivants du code civil).

Le Pôle Enfance est une maison d'enfants et d'adolescents à caractère social, composée de six Résidences. L'établissement fonctionne en internat continu toute l'année et est agrée pour 66 places.

Trois résidences sont situées à Saint-Quentin (02), deux résidences à HARLY (02) et une résidence à Chauny (02).

Le Service Autonomie a une capacité de 20 places, il est situé à Saint-Quentin.

Le Dispositif des Mineurs Non Accompagnés a une capacité de 102 places dans des logements du parc privé de Saint-Quentin et du bassin Chaunois en logements doubles ou individuels. Il a été ouvert en 2017, il est composé deux équipes, composé d'éducateurs spécialisés, d'un psychologue et un agent d'entretien.

Le Placement Éducatif à Domicile a une capacité de 135 places, âgés de 0 à 18 ans.

IV. Le Pôle Handicap "Adultes" :

195 adultes en situation de handicap sont accompagnés (dont 21 entités actives au SAVS)

L'Association A.J.P est propriétaire d'établissements d'accueil pour adultes. Ces structures sont réparties sur le Nord de l'Aisne et chacune d'entre elles est impliquée sur son territoire.

En 1984, lors de l'élargissement de la mission de l'AJP, un deuxième pôle est créé s'adressant aux adultes souffrant de handicap (déficience intellectuelle et/ou maladie mentale stabilisée) et reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- **EANM**
  Hébergement « La Vallée » (ex-Foyer d'Hébergement) ⇨ 30 places, la résidence collective est située à Origny Sainte Benoîte (02) + 3 appartements diffus (1 à Origny Sainte Benoite et 2 à Saint-Quentin)
  Hébergement « Les Cascades du Mont » (ex-Foyer Occupationnel d'Accueil / Foyer de Vie) ⇨ 26 places (dont 1 en accueil temporaire), il est situé à Mont d'Origny (02).
  Accueil de jour "Mon Plaisir" ⇨ 48 places, il est situé à Origny Sainte Benoîte (02).

- **SAVS ⇨** 70 places (+21 en file active), il est situé à Saint-Quentin (02).

V. ESAT "Le Colombier" :

L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL « le Colombier » est un établissement agréé et subventionné par l'Etat. Il accueille des adultes présentant un handicap ayant une notification de la CDAPH les orientant en ESAT. Ce sont des personnes en incapacité pour évoluer dans le milieu ordinaire du travail. Il est situé 15 rue Pasteur 02390 Origny Sainte Benoîte.

Cette structure a une double vocation :

- Elle offre un travail adapté à des personnes n'ayant pas les capacités physiques et/ou psychologiques nécessaires pour mener une activité professionnelle en entreprise ou chez l'artisan.

- Elle propose un accompagnement éducatif et technique par un accueil favorisant pour chaque travailleur de s'épanouir au sein de la collectivité et d'avoir ainsi une vie sociale la plus ordinaire possible.

L'ESAT doit accompagner les travailleurs handicapés qui ont montré des capacités réelles et suffisantes pour accéder, si possible, au monde ordinaire du travail. Son rôle est de former les travailleurs handicapés à une capacité productrice, les acheminant éventuellement vers l'autonomie sociale et professionnelle. Un plan de montée en compétences est élaboré chaque année pour œuvrer dans ce sens.

Le projet d'établissement de l'ESAT « Le Colombier » s'appuie sur cinq activités qui année après année s'extériorise un peu plus.

- LE RESTAURANT : Il accueille **13 Travailleurs Handicapés** encadrés par un Moniteur d'atelier en cuisine et une Monitrice d'atelier en salle et un 0.50 ETP de remplacement.

- ENTRETIEN DES LOCAUX : Il accueille **8 Travailleurs Handicapés**. Cette activité est encadrée par trois éducateurs spécialistes

- COLOMBIER SERVICE : Il accueille **7 personnes** et est encadré par un moniteur d'atelier.

- L'ATELIER DE SOUS-TRAITANCE : Il accueille **13 personnes** encadrées par une monitrice d'atelier et un 0,50 ETP de remplacement.

- L'ATELIER ESPACES VERTS : Il accueille **8 personnes** encadrées par un moniteur d'atelier.

- L'ATELIER PEINTURE : Il accueille **4 personnes** encadrées par un moniteur d'atelier.

Faits caractéristiques

L'exercice 2024 a été marqué par les évènements suivants :

- Nomination d'un nouveau trésorier au sein de l'association AJP.
- Démission du directeur en fin d'année 2023 (départ effectif en janvier 2024) et nomination d'un nouveau directeur.

- Signature en Mai 2024 d'une convention relative au versement d'une subvention dans le cadre du fonds pour la modernisation et l'investissement en santé numérique (Programme ESMS Numérique)

  - Encaissement d'un acompte de 80 k€ en novembre 2024
  - Dépenses engagées à hauteur de 65 k€ à fin 2024 dont 14 k€ datant de 2023 et 51 k€ au titre de 2024 (=> dépenses immobilisées via la constatation d'une production immobilisée).

- Les états de frais relatifs à la prise en charge de M. S. s'élèvent à 202 k€ au 31-12-2024 dont 58 k€ au titre de 2022, 65 k€ au titre de 2023 et 79 k€ au titre de 2024. A ce jour, ces créances ne sont pas encaissées et sont dépréciées en totalité.

- Acquisition d'un ensemble immobilier au 101 rue Voltaire à Saint-Quentin pour un total de 350 k€ (attestation notariale signée le 1er aout 2024).

- Acquisition d'un ensemble immobilier au 89 rue André Godin à Guise pour 142 k€ (attestation notariale signée le 19 février 2024).

- Remboursement au Conseil Département de 156.878 € correspondant à la régularisation de la dotation globale 2023 pour l'EANM (FOA - CAJ - LaVallée) = Régularisation correspondant à la participation des usagers.

- Extension de 30 places au PEAD (135 places en 2024 vs. 105 places en 2023)

Note sur le bilan – immobilisations

Actif immobilisé

	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions 2024	Cessions 2024	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/12/2024
INCORPORELLES	**Frais d'établissement**	31 318				**31 318**
	TOTAL I	**31 318**	**0**	**0**	**0**	**31 318**
	Autres immobilisations. Incorporelles	41 996		32 294		**9 702**
	TOTAL II	**41 996**	**0**	**32 294**	**0**	**9 702**
CORPORELLES	**Terrains**	286 592				**286 592**
	Agencts. Amén. terrains	299 323				**299 323**
	Constructions	5 736 180	141 806			**5 877 986**
	Agencemenst. Installations des constructions	3 655 692	85 426			**3 741 118**
	Installations techniques matériel outillage	1 070 005	94 564	84 984		**1 079 585**
	Agenct Instal.mobilières	20 526		8 785		**11 742**
	Matériel de transport	687 909	64 754	12 780		**739 883**
	Mobilier Matériel de bureau et informatique	281 780	35 847	39 306		**278 321**
	Cheptel	0				**0**
	Immobilisations en cours	59 059	858 851			**917 909**
	TOTAL III	**12 097 065**	**1 281 248**	**145 854**	**0**	**13 232 460**
FINANCIERES	**Participations**	1 340				**1 340**
	Autres titres immobilisés	113 285	70 440	57 244		**126 480**
	Autres immobilisat.financières	423 300	38 905	22 987		**439 218**
	TOTAL IV	**537 924**	**109 345**	**80 231**		**567 038**
	TOTAL I+II+III+IV	**12 708 304**	**1 390 593**	**258 379**	**0**	**13 840 518**

Note sur le bilan immobilisations financières

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (détenues à +50%)				
EA AJP 02100 SAINT-QUENTIN	1.000 €	5.447 €	100%	4.345 €
Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Note sur le bilan amortissements

	AMORTISSEMENTS	Amortissements au 01/01/24	Dotations exercice	Diminutions exercice	Virement poste à poste	Amortissements au 31/12/24
INCORPORELLES	Frais d'établissement.	31 318				**31 318**
	TOTAL I	**31 318**	**0**	**0**		**31 318**
	Autres immobilisations Incorporelles	41 644	352	32 294		**9 702**
	TOTAL II	**41 644**	**352**	**32 294**	**0**	**9 702**
CORPORELLES	Terrains					
	Agencts. Amén. terrains	286 415	8 266			**294 681**
	Constructions	3 289 573	153 604			**3 443 177**
	Agencemt. Installations des constructions	2 110 830	150 197			**2 261 027**
	Installations techniques matériel outillage	848 181	79 141	83 703		**843 618**
	Agenct Instal.mobilières	19 605	877	8 785		**11 698**
	Matériel de transport	539 856	46 838	12 780		**573 914**
	Mob.Matériel de bureau et informatique	228 014	25 778	39 306		**214 486**
	Cheptel	0				**0**
	Immobilisations en cours					
	TOTAL III	**7 322 474**	**464 702**	**144 574**	**0**	**7 642 603**
FINANCIERES	Participations					
	Autres titres immobilisés					
	Autres immobilisat. financières					
	TOTAL IV	**0**	**0**	**0**		**0**
	TOTAL I+II+III+IV	**7 395 436**	**465 054**	**176 868**	**0**	**7 683 623**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	*439 218*		*439 218*
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	*187.555*	*187.555*	
Autres	*437.647*	*437.647*	
Charges constatées d'avance	*55 131*	*55 131*	
Total	**1 119.551**	**680.333**	**439 218**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	*260 420*
Intérêts courus sur placements	*98 438*
Total	**358 858**

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	*160 000*		*90 000*		*70 000*
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	*811 558*		*12.187*		*799.371*
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	*523 156*	*257 079*	*147 170*		*633 065*
Total	**1 494 714**	**257 079**	**249.357**		**1.502.436**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		*257 079*	*249.357*		
Financières					
Exceptionnelles					

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	*749 335*	*102 970*	*399 609*	*246 759*
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*367 236*	*367 236*		
Dettes fiscales et sociales	*1 666 316*	*1 666 316*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	*10 175*	*10 175*		
Groupes–Associés et autres dettes	*15 361*	*15 361*		
Produits constatés d'avance	*1 214*	*1 214*		
Total	**2 809 639**	**2 163 271**	**399 609**	**246 759**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	*102 742*			
Dettes contractées auprès des associés				

Charges à payer

	Montant
Provision complt salaires	*3 023*
Fourn. Fact non parvenues	*108 499*
Intérêts courus non échus	*3 068*
Provision conges a payer	*825 191*
Provision conges rtt a payer	*28 849*
Dette provisionnée sur c.e.t	*90 275*
Charges a payer	*36 454*
Total	**1 095 359**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges d'avance	*55 131*		
Total			

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	742.279		160		742.439
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds associatifs avec droit de reprise	464.446		8.890		473.336
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise					
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	6.220.457		300.798	26.428	6.494.827
Dont réserves sous gestion contrôlée	4.904.922		185.668	26.428	5.064.163
Report à nouveau	1.274.479		1.473.396	2.125.871	622.004
Dont RAN sous gestion contrôlée	290.712		1.473.395	1.953.261	-189.154
Excédent ou déficit de l'exercice	-369.055	369.055		146.179	-146.179
Dont résultat sous gestion contrôlée	-320.624	320.624		190.062	-190.062
Situation nette	**8.332.605**	**369.055**	**1.783.244**	**2.298.477**	**8.186.429**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	286.431		80.000	21.634	344.797
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées	278.190		9.000		287.190
Droit des propriétaires -Commodat					
TOTAL	**8.897.226**	**369.055**	**1.872.244**	**2.320.111**	**8.818.416**

Notes sur le bilan

Tableau des fonds reportés

Tableau des fonds reportés				
VARIATION DES FONDS DEDIES	À l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux autorités gestionnaires d'ESSMS	212.700	-	23.704	188.996
TOTAL	**212.700**	**0**	**23.704**	**188.996**

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

VENTILATIONS DES RESSOURCES			
Produits	Ressources France	Ressources Export	Total
Cotisations	4 166		4.166
Ventes de biens	200 170		200.170
Ventes de prestations	925.793		925.793
Concours publics et subventions d'exploitation	13 572.269		13.572.269
Ressources	14.702.398		14.702.398

Charges et Produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Analyse du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	***26 211***	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Autres charges		
Amortissements des immobilisations	***1 280***	
Autres provisions réglementées	***2 300***	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		***20 772***
Produits des cessions d'éléments d'actif		***2 300***
Subventions d'investissement virées au résultat		***21 634***
TOTAL	**29 792**	**44 706**

Détermination du résultat effectif global

.	N	N-1
Résultat comptable	***-146.179***	***-369 055***
Reprise du résultat antérieur (*)	***710 924***	***214 564***
Excédent ou déficit effectif global	***564.745***	***-154 491***
Dont résultat effectif sous gestion propre	***43.883***	***-48 430***
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	***520 862***	***-106 061***

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 234 personnes

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Article 20 de la loi du 23 mai 2006

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature pour les associations dont le budget est supérieur à 150.000 euros et percevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale d'un montant supérieur à 50.000 euros.

La rémunération brute des trois plus hauts cadres s'élève à 208.952 € (article R 314-9 du code de l'action sociale et des familles) et les avantages en nature annuels bruts à 5.727 €.

Tableaux des subventions et des concours publics

Les financements se composent de produits de tiers financeurs, de gestion pour comptes auxquels une autorisation a été délivré par arrêté ou par convention, de produits de prestations de services des activités dites commerciales et des activités mises à la charges des usagers

TABLEAUX DES SUBVENTIONS ET DES CONCOURS PUBLICS					
	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics			13.572.269		
Subvention d'exploitation					

Provisions 2024

DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
AU 31 DECEMBRE 2024

151100	PROVISION POUR LITIGE		
	Salarié 1	25 000	
	Salarié 2	45 000	
			70 000 €
151800	PROV RISQUES		
	Prov. Fillon 2022	118 632	
	Prov. Fillon 2023	132 776	
	Prov. Fillon 2024	145 600	
	Prov Chancellerie 2022	53 173	
	Prov Chancellerie complt 20	6 503	
	Prov Chancellerie 2023	64 903	
	Prov Chancellerie 2024	79 477	
			601 063 €
158000	Prov. médailles travail	32 002	
			32 002 €
153000	Provision IFC	799 371	
			799 371 €
	Total des Provisions constituées		**1 502 435 €**

681500	prov chancellerie 2024		79 477 €
	prov medaille travail 2024		32 002 €
	prov urssaf 2024		145 600 €
		681500	**257 079 €**

781500			
	rep prov médaille travail 2023		38 170 €
	rep litige Salarié		90 000 €
	rep ifc 2024		12 187 €
	rep urssaf 2021		109 000 €
		781500	**249 357 €**

Passage du résultat administratif au résultat consolidé 2024

Résultat consolidé 31/12/2024		
	2023	**2024**
SAVS	21 812,22 €	47 238,58 €
ESAT SOCIAL	- 16 185,48 €	19 357,72 €
C A J	19 390,16 €	23 021,24 €
RESIDENCE LA VALLEE	172 212,06 €	- 152 363,18 €
F O A	95 188,35 €	- 100 007,97 €
ESAT COMMERCIAL	115 129,18 €	120 787,57 €
RESEAU D'ACCUEIL	- 622 945,56 €	271 417,72 €
SERVICE DE SUITE	- 78 078,84 €	126 839,89 €
DAMNA	105 795,73 €	- 243 030,01 €
PEAD	- 37 224,52 €	- 132 299,11 €
SIEGE ADMINISTRATIF	19 411,51 €	- 50 236,40 €
SIEGE ASSOCIATIF	9 049,95 €	862,71 €
TOTAL COMPTES ADMINISTRATIFS (non consolidés)	- 196 445,24 €	- 68 411,24 €
Ecritures de retraitement	- 172 609,33 €	- 77 767,43 €
RESULTAT CONSOLIDE	**- 369 054,57 €**	**- 146 178,67 €**
dont :		
Résultat Exercice fonds propres	- 48 430,20 €	43 882,85 €
Résultats / contrôle Tiers Financeurs	- 320 624,37 €	- 190 061,52 €

Ecritures de Retraitement		**Impact Résultat**	**Impact Résultat**
Retraitement dotations et reprises Provisions non acceptées par le PCG		**- 7 509,24 €**	**- 65 415,53 €**
	TOTAL Dotation provision annulée	6 299,55 €	1 396,02 €
	TOTAL Reprise provision annulée	- 13 808,79 €	- 66 811,55 €
	TOTAL Dotation diff réalisation actif annulée		
	TOTAL Dotation provision pour renouvellement immo Siège		
Reclassement d'immo en charges		**7 319,42 €**	**7 319,42 €**
Siège Extension	Frais d'actes	649,73 €	649,73 €
HARLY II	Terrain (amorti ds comptes adm)	1 000,00 €	1 000,00 €
	Frais notaire	220,32 €	220,32 €
Chauny	Terrain (amorti ds comptes adm)	1 969,52 €	1 969,52 €
	Honoraires	255,22 €	255,22 €
Harly I	Terrain (amorti ds comptes adm)	1 850,00 €	1 850,00 €
	Honoraires	1 374,63 €	1 374,63 €

Passage du résultat administratif au résultat consolidé 2024

Reclassement de charges en immo		**-**	**2 046,24 €**	**-**	**2 046,24 €**
CAJ					
	Parking L 10 ans	-	2 046,24 €	-	2 046,24 €
Ajustement du montant des amortissements aux règles comptables		**-**	**27 388,50 €**	**-**	**35 061,57 €**
RESEAU	Construction Route de Paris Financement amort. par le Conseil Général = amorts emprunt + amorts subvention CAC : amortissement sur 50 ans	-	12 928,60 €	-	12 928,60 €
FOA	Construction Financement Conseil Général : amorts sur 20 ans CAC : amortissement sur 50 ans	-	14 459,90 €	-	22 132,97 €
Versement au titre de l'effort construction sous forme de prêt remboursable sur 20 ans			**20 109,15 €**		**22 167,19 €**
Cptes Adm	le versement est inscrit en charges dans le compte 633				
CAC	versement inscrit en compte de bilan 274 " Prêts"		29 908,15 €		33 055,47 €
Cptes Adm	le remboursement (après 20 ans) est inscrit en 771				
CAC	remboursement en moins du compte 274	-	9 799,00 €	-	10 888,28 €
Retraitement des Droits acquis par les salariés en Compte Epargne Temps		**-**	**25 993,87 €**		**13 514,16 €**
	Variation de la provision des droits CET inscrits en conso				
	(en produits dans les comptes administratifs)				
CONSO	annulation provision enregistrée au titre des jours déposés au titre de 2023		37 195,02 €		28 811,86 €
	Variation de la provision des droits CET au 31.12.23	-	28 576,66 €		37 904,16 €
	Annulation des Rbts reçus sur 2023 en 758 ds les CA				
		-	34 612,23 €	-	53 201,86 €
Autres retraitements		**-**	**137 100,05 €**	**-**	**18 244,86 €**
CONSO	Provision Médailles travail 2024	-	38 169,80 €	-	32 002,12 €
	Dotation / Reprise IFC 2024	-	116 540,46 €		12 187,46 €
	Reprise Provision Médailles W 2023		33 401,21 €		38 169,80 €
	Dot complémentaire litige salarial		11 985,00 €		
	Provison Urssaf 2024	-	132 776,00 €	-	145 600,00 €
	Reprise provision Urssaf 2021		105 000,00 €		109 000,00 €
			- 172 609,33 €		**- 77 767,43 €**

Engagement financier

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

1) - Engagements Hors Bilan

- ***Droit Individuel de Formation***

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, le DIF a été supprimé depuis le 1er janvier 2015 et, remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF).

- Médailles du travail

Une provision pour médailles du travail a été enregistrée dans les comptes au 31/12/2024 pour **32 002 €.**

2) - Evaluation des Contributions Volontaires

Cette information est non significative.

3) – Compte Epargne Temps

L'accord du 1er avril 1999 de la branche Sanitaire, Sociale et Médico-sociale à but non lucratif permet à tout salarié d'épargner un élément de salaire et/ou de reporter des congés non pris afin de constituer l'indemnisation, sous forme de salaire, d'un congé de longue durée pour convenance personnelle.

Les comptes titres souscrits auprès du Crédit Agricole, correspondant à la contre-valeur euros de ces jours de congés épargnés dans le cadre du CET, apparaissent à l'actif du bilan en immobilisations financières pour un montant de **126.480 €** au 31/12/2024.

L'inscription à l'actif de ces titres est justifiée par le fait que le choix des placements s'impose à l'Association, et leur déblocage ne peut intervenir que dans les cas limitativement prévus.
La valorisation de ces placements au 31 décembre 2024 s'élève à **121.616 €.**

Engagement financier

GARANTIES des EMPRUNTS

Au 31/12/2024

5	**DEXIA RESEAU** 276.000 € du 11/02/2009 Achat résidence Chauny	Garantie du Département de l'Aisne pour un montant de 87.000 €
7	**C.D.C Foyer Occup.Accueil** 1 222 000 € du 28/01/2011 Période de préfinancement jusqu'au 01/04/2012 Construction Extension	Garantie du Département de l'Aisne pour un montant de 458.250 €
14	**Crédit Agricole esat** 400 000 € du 26/10/2017 restaurant fin 26/06/2032	NEANT